

Commune :
HOCHSTATT
Département :
HAUT-RHIN



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 janvier 2011

Sont présents : Monsieur Michel WILLEMANN, Maire
MM. et Mmes Marie-Thérèse BARTH, Matthieu HECKLEN, Elisabeth HASSLER, Thierry HAENLIN, Mathieu HARTMANN, Michel GENDRIN, Hugues SCHLIENGER, Jean-Marie FRAN CZAK, Huguette REINAUER, Guy LOCHER, Marie-Rose FOURNIER, David PRINZBACH, Guilaïne WEISS, Jacques ECKENFELS, Martine BUIRETTE, Antoine BACH.

Sont absents excusés :

Monsieur Jean-Pierre BADER qui donne procuration à Monsieur le Maire
Monsieur Roger FAURE qui donne procuration à Monsieur Matthieu HECKLEN

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 20 décembre 2010
2. Urbanisme
 - ⇒ Morcellement du terrain de M. GREDER
 - ⇒ Déclaration préalable
3. Finances
 - ⇒ Orientations budgétaires 2011
 - ⇒ Encaissement de chèques
4. Enquête publique « Breyelgraben » : Avis du Conseil Municipal
5. Travaux
 - ⇒ Etude de sol : Mise aux normes « Accessibilité Mairie »
 - ⇒ Etude de faisabilité panneaux photovoltaïques : Suspension d'obligation d'achat
6. Retrait du SIASA
7. Compte rendu de délégation
 - ⇒ Balayage des voies de la Commune – Année 2011
8. Arrêté collectif de nomination à la fonction de Garde-Champêtre
9. Divers
 - ⇒ Remerciements
 - ⇒ Calendrier des prochaines réunions

Le Conseil Municipal désigne un secrétaire de séance : Madame Marie-Rose FOURNIER

1. Approbation du procès verbal du 20 décembre 2010

Monsieur LOCHER constate qu'au niveau du point concernant la révision annuelle des loyers communaux, celui relatif au 39, Grand'Rue est le seul à accuser une légère baisse.

Monsieur le Maire explique que c'est lié au fait que la révision est calée sur la date de la signature du bail, en l'occurrence le 4^{ème} trimestre. Or, au moment de la révision des loyers, l'indice de référence du 4^{ème} trimestre 2010 n'était pas encore connu, ce qui a impliqué l'obligation de se baser sur l'indice du 4^{ème} trimestre 2009.

D'où un décalage dans la révision de ce loyer par rapport aux autres.

Le procès verbal de la réunion du 20 décembre 2010 n'appelant pas d'autres observations, est adopté à l'unanimité.

2. Urbanisme

2.1. Morcellement du terrain de Monsieur Maurice GREDER

Monsieur le Maire rappelle que par un procès verbal d'arpentage établi par Monsieur OSTERMANN, Géomètre Expert, en date du 06 février 1995, sous le N° 380, il avait été procédé à la réunification de plusieurs petites parcelles, dont l'ensemble était destiné à accueillir l'emplacement des Ecoles, sous les références cadastrales suivantes :

- section 5 – parcelle N° 534/14.

Il explique qu'aujourd'hui, afin de finaliser l'alignement de la parcelle de Monsieur GREDER au niveau de la rue du Bourg, il y a lieu de procéder au « détachement » d'une partie de cette parcelle qui serait donc à morceler en :

- ⇒ un terrain section 5 – parcelle 604/14 d'une surface de 90,88 ares (sol – écoles) et 39 ares (pré) ;
- ⇒ un terrain section 5 – parcelle 605/14 d'une surface d'1 are.

La Commune cédant ladite parcelle 605/14 à Monsieur Maurice GREDER qui, en échange, cèdera la parcelle cadastrée section 5 – parcelle N°428/1 d'1,4 are. Monsieur le Maire précise que ceci ne modifie en rien la topographie des lieux.

Cet échange, d'une valeur de 20 €, se fera sans soulte.

Le Conseil Municipal,

après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'appui du PV d'arpentage N° 575 établi par Monsieur OSTERMANN, Géomètre Expert, en date du 23 novembre 2010, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve ce morcellement destiné à un échange de terrain permettant l'alignement de la parcelle de Monsieur GREDER au niveau de la rue du Bourg ;
- charge Monsieur le Maire de faire procéder à ce morcellement par acte notarié et de signer tous les documents y afférents.

Les frais d'arpentage et notariés sont pris en charge par la Collectivité.

2.2. Déclarations préalables

Depuis le précédent Conseil Municipal, une seule déclaration préalable a été déposée par Monsieur Rémi OSTERMANN, Géomètre Expert, sis 85 rue de Zimmersheim à RIEDISHEIM, pour le compte de la Société GOF, représentée par Monsieur Marco MUCCIARDI, pour la création de cinq lots en vue de la construction de maisons individuelles sur chacun des lots : accès prévu pour le lot A depuis la rue de Galfingue, accès prévu pour les lots B, C, D, et pour le lot E depuis la rue de Heimsbrunn, avec création d'un emplacement réservé, existant dans le PLU.

Un avis favorable a été émis pour cette déclaration.

A noter que les parcelles référencées sur le plan de masse (plan de nivellement) pour les numéros 7C, 7D, et 7E, sont classées en zone AU dans le plan local d'urbanisme de la Commune.

3. Finances

3.1. Orientations budgétaires 2011

Monsieur le Maire évoque les grandes lignes qui caractériseront le Budget Primitif 2011. Malgré un taux d'inflation de 1,8 % (référence : décembre 2010), soit 1,5 % en moyenne sur toute l'année 2010, il précise que les dépenses de fonctionnement resteront stables. Ainsi, sur les plus grands pôles de dépenses, le niveau de crédit de 2010 pourra être maintenu en 2011 : seul bémol, une légère augmentation à prévoir au niveau du compte Energie – Electricité (Chapitre 011 – Charges à caractère général).

Mise à part cela, il n'y aura pas de mouvements financiers importants sur les charges de fonctionnement.

Quant aux recettes, de nombreuses inconnues demeurent, notamment en ce qui concerne les dotations de l'Etat. Après une année 2010 de transition, suite à la réforme de la Taxe Professionnelle, au 1^{er} janvier 2011, d'autres changements sont à intervenir en matière de fiscalité locale ; en l'occurrence l'affectation de la part départementale de la Taxe d'Habitation aux communes et communautés à fiscalité propre.

A cet égard, Monsieur le Maire exprime son souhait de pérenniser le niveau des recettes à celui de 2010.

Toutefois, au vu de la décision que pourrait prendre la Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH : augmenter les impôts locaux, en raison des nouvelles compétences qui lui ont été transférées, il envisagera de proposer ou non une augmentation de ceux-ci d'1 % au niveau de la Commune.

En ce qui concerne la section d'investissement, alors que de grands chantiers se terminent : l'aménagement de la zone sportive, la construction du Clubhouse, l'aménagement de la rue Haenlin, l'enfouissement des réseaux secs rues Foltzer, de Zillisheim, Grand'Rue ..., de nouveaux programmes voient le jour :

- les travaux de réhabilitation intérieurs et extérieurs de l'église,
- la mise aux normes « accessibilité » de la mairie,

➤ le démarrage de la 1^{ère} tranche des aménagements des abords de la mairie,

puis d'un point de vue plus général, un vaste programme d'économie d'énergie, s'inscrivant dans le cadre du GERPLAN et du PLAN CLIMAT.

Monsieur le Maire informe également ses collègues élus du diagnostic énergétique qui sera réalisé au niveau du bâtiment abritant le Centre de Première Intervention.

Monsieur SCHLIENGER demande, s'il est possible au niveau du crédit affecté à l'entretien de la voirie, de prévoir une somme destinée à la réfection de certains endroits pavés dans le village.

Monsieur le Maire confirme qu'il y a quelques endroits, au niveau de la rue Traversière, de la rue Haenlin et de la Grand'Rue où il sera nécessaire de procéder à un rehaussement des pavés.

Monsieur ECKENFELS évoque l'état piteux dans lequel se trouve la Grand'Rue, surtout le tronçon allant jusqu'à l'angle de la rue des Bergers et de la rue Foltzer.

Monsieur PRINZBACH rappelle un souci avec un mât d'éclairage public situé au niveau du 23, Grand'Rue, qui, lorsqu'il est allumé fait énormément de bruit.

Enfin Monsieur LOCHER s'inquiète d'un câble Est Vidéo qui « pend » sans aucune précaution.

Monsieur ECKENFELS revient sur la dangerosité du toit de la grange, propriété de Madame Corinne SCHMITT : le risque de chute de tuiles est de plus en plus présent, ainsi que celui de l'effondrement du mur d'enceinte de la propriété.

Monsieur le Maire est conscient du caractère dangereux de ce site ; il suggère la possibilité de prendre un arrêté de mise en péril, restant toutefois très réservé quant à son issue, au vu de la procédure à suivre, étant entendu qu'après référé du Tribunal, c'est le juge qui a le pouvoir de décision.

3.2. Encaissement de chèques

Le Conseil Municipal approuve l'encaissement de deux chèques émanant de :

⇒ la Compagnie d'Assurance MUT'EST, d'un montant de 4 796,00 € représentant les indemnités journalières de Madame Monique LODA, Adjoint Technique de 2^{ème} Classe, placée en congé de longue maladie depuis le 27 mai 2009.
Ces indemnités couvrent la période allant du 27 mai 2010 au 31 août 2010 inclus.

⇒ ErDF d'un montant de 14 283,59 € représentant sa participation, ainsi que la TVA afférente aux travaux d'enfouissement des réseaux de la rue Haenlin.

4. Enquête publique « Breyelgraben » : Avis du Conseil Municipal

Comme évoqué lors du Conseil Municipal du 20 décembre dernier, Monsieur le Maire rappelle l'enquête publique afférente à l'aménagement du Breyelgraben qui s'est tenue en mairie du 10 au 24 janvier 2011, et pour laquelle un avis du Conseil Municipal est nécessaire.

Le Compte rendu établi par Monsieur Paul KETTERLIN, Commissaire enquêteur, relève 4 avis particulièrement favorables.

La renaturation de ce ruisseau a été demandée par la Commune de HOCHSTATT dans le cadre du Gerplan de la CCSI.

Monsieur le Maire propose donc aux conseillers municipaux d'émettre un avis favorable à la poursuite de ce projet.

Le Conseil Municipal,
après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
et, en avoir délibéré, à l'unanimité,

- émet un avis favorable aux travaux de renaturation du Breyelgraben, suite à l'enquête publique diligentée du 10 au 24 janvier 2011 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir.

5. Travaux

5.1. Mise aux normes « Accessibilité » de la Mairie

5.1.1. Etude de sol

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de mise en conformité accessibilité de la mairie, est prévue la création d'une cage d'ascenseur extérieur desservant les différents niveaux du bâtiment existant.

Celle-ci permettant un nouvel accès au sous-sol.

La création d'un parvis au rez-de-chaussée recouvert d'une dalle béton viendra compléter cet aménagement.

Pour ce faire, il est important de pouvoir disposer d'une étude géotechnique d'avant-projet.

Sur la base d'un cahier de charges établi avec le maître d'œuvre de l'opération, le Cabinet d'Architecture LEGROS et COIFFIER, un avis d'appel public à candidature a été lancé le 14 décembre 2010.

Sur 5 bureaux d'études sollicités, 3 ont transmis une offre, il s'agit de :

- FONDASOL GEOTECHNIQUE pour un montant HT de 3 200,00 €
- HYDROGEOTECHNIQUE EST pour un montant HT de 2 950,00 €
- ALIOS INGENIERIE pour un montant HT de 2 180,00 €

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de la Sté FONDASOL GEOTECHNIQUE – STRASBOURG, la mieux disante, pour cette mission d'étude de sol.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de confier la mission d'étude de sol à la Société FONDASOL GEOTECHNIQUE - STRASBOURG pour effectuer une étude géotechnique d'avant-projet dont le montant hors taxe s'élève à 3 200,00 €, soit 3 827,20 € TTC ;
- charge Monsieur le Maire de signer le marché et tous documents y afférents.

5.1.2. Dossiers de demande de subvention au Conseil Général du Haut-Rhin et à l'Etat (D.E.T.R. 2011)

Monsieur le Maire revient sur la délibération prise par le Conseil Municipal en date du 20 décembre 2010, et, qu'il convient de compléter, tant dans l'approbation de l'opération qu'en en précisant le détail du financement.

Il indique que l'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à 236 830,00 € HT, soit 283 248,68 € TTC et qu'il est nécessaire, afin de permettre leur réalisation, de solliciter des subventions auprès de l'Etat et du Conseil Général du Haut-Rhin.

Monsieur le Maire suggère donc (en complément de la délibération précitée) :

- d'adopter le projet tel que présenté,
- le plan de financement suivant :
 - Coût total HT..... 236 830,00 €
 - TVA 19,6 %..... 46 418,68 €
 - Coût TTC..... 283 248,68 €
 - Subvention Etat (D.E.T.R.) 25 % sur HT
sauf ascenseur..... 37 500,00 €
 - Subvention Conseil Général 20 % sur HT
y compris l'ascenseur..... 16 000,00 €
 - Fonds propres + TVA..... 120 000,00 €
 - Emprunt..... 109 750,00 €

Il propose au Conseil Municipal :

- de solliciter auprès de l'Etat et du Conseil Général du Haut-Rhin les subventions nécessaires à la réalisation du projet,
- d'approuver le projet d'investissement, l'estimation prévisionnelle des travaux ainsi que le plan de financement envisagé ci-dessus.

Le Conseil Municipal,

après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- approuve le projet d'investissement, l'estimation prévisionnelle des travaux et le plan de financement envisagé,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions et financements envisagés et lui donne tous pouvoirs afin de signer tout document afférent à ce programme.

5.2. Etude de faisabilité – Panneaux photovoltaïques : Suspension d'obligation d'achat

Par délibération en date du 03 mai 2010, le Conseil Municipal décidait de confier au Bureau d'Etudes 3A Energies, une mission d'assistance technique et l'étude de faisabilité quant à l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'église.

La demande de raccordement a été transmise à ErDF le 19 août 2010.

Parallèlement à cela, le dossier de demande de subvention a été adressé au Conseil Régional.

Notre demande a été réceptionnée par ErDF le 23 août 2010, et, à ce jour, la Commune n'a toujours pas été destinataire d'une proposition de raccordement.

Toutefois, se référant au décret N° 2010-510 du 09 décembre 2010, ErDF informe la collectivité, que sa demande est concernée par la suspension de l'obligation d'achat pour une durée de 3 mois, qui s'applique aux installations supérieures à 3KW dont le producteur (ErDF en l'occurrence) n'a pas notifié au gestionnaire de réseau (la Commune) son acceptation de la proposition de raccordement avant le 02 décembre.

Conséquence pour la Commune ; si celle-ci souhaite bénéficier d'un contrat d'obligation d'achat de l'électricité produite par son installation, il lui faut adresser une nouvelle demande complète de raccordement à l'issue de la période de suspension.

Monsieur le Maire insiste sur « l'anachronisme » de la situation expliquant qu'au moment de l'information d'ErDF relative à la suspension d'obligation d'achat, la Région Alsace répondait favorablement à notre demande de subvention, précisant que notre projet serait susceptible d'être aidé à hauteur de 20 000 €

Il suggère de laisser ce dossier en suspend, regrettant que le souhait de la Commune, de produire de l'électricité verte ait été considérée de la même manière que les spéculateurs. Le dossier sera donc repris d'ici 3 mois.

6. Retrait du SIASA

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les 10 Communes membres de la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth, à savoir : FROENINGEN – HEIDWILLER – HOCHSTATT – ILLFURTH – LUEMSCHWILLER – SAINT-BERNARD – SPECHBACH-LE-BAS – SPECHBACH-LE-HAUT - TAGOLSHEIM – WALHEIM ont manifesté leur volonté de se retirer du Syndicat Intercommunal pour les Affaires Scolaires d'Altkirch aux motifs qu'elles ont transféré à la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth, le bloc de compétences suivantes :

➤ Collège d'Illfurth

- Organisation du transport scolaire sur son territoire, par délégation du Conseil Général,
- Prise en charge des frais liés à l'utilisation de la salle de sports de la commune d'Illfurth, à l'entretien des abords utilisés par les collégiens et au remboursement de l'emprunt relatif à la construction du Collège d'Illfurth,

qui étaient, jusqu'à présent, assurées par le Syndicat Intercommunal pour les Affaires Scolaires d'Altkirch.

Plusieurs réunions de travail entre l'exécutif du Syndicat Intercommunal pour les Affaires Scolaires d'Altkirch et celui de la Communauté de Communes d'Illfurth, ont permis de définir de façon précise les modalités de sortie des Communes de la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth, du Syndicat Intercommunal pour les Affaires Scolaires d'Altkirch et d'aboutir aux conclusions ci-après :

1°) Modalités financières et patrimoniales de sortie :

- Evaluation des actifs et du passif pour le calcul du dispositif de sortie.

a) Remboursement de la dette liée à la construction des deux Collèges :

Les emprunts réalisés par le Syndicat Intercommunal pour les Affaires Scolaires d'Altkirch pour la construction des Collèges d'Altkirch et d'Illfurth ont été compactés en un seul prêt en 2002.

Ventilation entre les 27 Communes du capital restant à rembourser, proportionnellement aux montants dépensés par le Conseil Général pour chacun des Collèges et de la participation demandée par le Département pour la construction de chaque collège, soit :

	COLLEGE D'ALTKIRCH	COLLEGE D'ILLFURTH	TOTAL
Dépenses du Conseil Général 68	11.217.883,98	5.187.084,44	16.404.968,42
En % clé de répartition	68,38 %	31,62 %	100,00 %

b) COSEC (Complexe sportif évolutif couvert), Rue des Jardins à Altkirch.

Le Service des Affaires Foncières et Domaniales a fixé le 03 mars 2010, la valeur vénale de l'ensemble immobilier à la somme de 540.000,- €.

Il est proposé une répartition théorique de l'actif entre les 25 communes membres du Syndicat Intercommunal pour les Affaires Scolaires d'Altkirch qui ont contribué à l'investissement initial (construction) en prenant l'actuel pourcentage de répartition de la contribution annuelle.

L'état des finances du nouveau Syndicat Intercommunal pour les Affaires Scolaires d'Altkirch (17 Communes) au 30 juin 2011 ne permettant vraisemblablement pas de rembourser la quote part des Communes de la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth, la clé de répartition à appliquer lors de la vente du COSEC et des terrains annexes interviendra au plus tard en 2016.

Les Communes de Hochstatt et Froeningen qui ont rejoint le Syndicat Intercommunal pour les Affaires Scolaires d'Altkirch en 1994 n'ont pas participé au financement du COSEC à sa création, mais elles ont contribué au paiement des annuités du CES Pailleron, ainsi qu'aux gros travaux d'entretien du COSEC. En conséquence, ces deux Communes pourraient bénéficier d'une indemnité forfaitaire basée sur le prix estimé au 03 mars 2010 (soit 540.000,- €).

c) Répartition de l'actif résiduel de la vente de l'ancien CES – Pailleron.

La vente de l'ancien CES – Pailleron et de son terrain d'assiette a permis de réaliser depuis lors divers investissements, mais il reste environ 70.000,-€ à répartir.

La même règle de calcul que pour le COSEC, mais hors les Communes de Froeningen et de Hochstatt, sera appliquée.

d) Répartition de l'excédent de fonctionnement estimé à 25.000,-€ au 31/12/2010.

Ce montant sera réparti en fonction des contributions des Communes au titre de l'exercice 2010.

Ces conditions ainsi arrêtées doivent permettre d'éviter que le retrait des 10 Communes membres de la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth n'ait des incidences trop dommageables pour le fonctionnement ultérieur du Syndicat Intercommunal pour les Affaires Scolaires d'Altkirch.

Vu la délibération du Comité du Syndicat Intercommunal pour les Affaires Scolaires d'Altkirch en date du 13 décembre 2010 acceptant la demande de retrait du Syndicat Intercommunal pour les Affaires Scolaires d'Altkirch des Communes de la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth dans les conditions ci-dessus précisées et conformément aux dispositions de l'article L. 5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,
le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré :

- accepte le retrait des Communes de la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth, à savoir : FROENINGEN – HEIDWILLER – HOCHSTATT – ILLFURTH – LUEMSCHWILLER – SAINT-BERNARD – SPECHBACH-LE-BAS – SPECHBACH-LE-HAUT – TAGOLSHEIM – WALHEIM du Syndicat Intercommunal pour les Affaires Scolaires d'Altkirch à compter du 30 juin 2011 dans les conditions ci-dessus définies,
- décide de notifier la présente délibération à Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal pour les Affaires Scolaires d'Altkirch et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

7. Compte rendu de délégation

En application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les prestations suivantes ont fait l'objet d'une commande.

7.1. Balayage des voiries de la Commune – Année 2011

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la proposition établie le 21 décembre 2010 par la Société AFC Balayage, pour un montant de 907,00 € HT pour un passage, commande a été passée pour une prestation de 4 passages par an.

L'entretien annuel des voies par AFC Balayage s'élèvera donc à 3 628,00 € HT, soit 4 339,09 € TTC.

Monsieur le Maire précise que ce tarif est identique à celui appliqué en 2010.

8. Nomination à la fonction de Garde-champêtre

Monsieur le Maire informe qu'un arrêté collectif de nomination à la fonction de Garde-champêtre intercommunal a été pris en date du 30 décembre 2010. Ce document est indispensable aux nouvelles recrues afin de pouvoir exercer leur fonction.

Sont désignés à partir du 16 décembre 2010 comme Gardes-champêtres de la Commune de HOCHSTATT, en leur qualité d'agents permanents du Syndicat Mixte Intercommunal des Gardes champêtres du Haut-Rhin :

- ⇒ Mademoiselle Cécile BOUILLON
- ⇒ Monsieur Thierry SCHMITT
- ⇒ Monsieur Kévin SCHNEIDER

9. Divers

9.1. Remerciements

Monsieur le Maire fait part des remerciements parvenus de la part de

- ⇒ Madame Jeannette HASSLER
- ⇒ Madame Adrienne BURG
- ⇒ Madame Marguerite JUNOD
- ⇒ Madame Suzanne KLEIBER
- ⇒ Madame Maria ADAM
- ⇒ Madame Maria REIMINGER
- ⇒ Madame Hélène HEMETER
- ⇒ Monsieur et Madame Romain SCHYRR
- ⇒ Monsieur et Madame Paul BIENTZ
- ⇒ Monsieur et Madame Joseph SCHLIENGER
- ⇒ Monsieur et Madame Jean-Jacques MEISTER
- ⇒ Monsieur et Madame Aloyse HARTMANN
- ⇒ Monsieur et Madame Raymond DOUTEAU
- ⇒ Monsieur et Madame Joseph BACH

Ces personnes n'ayant pu, pour raison de santé, participer à la fête des Aînés le 10 janvier dernier, se sont vues remettre un colis.

⇒ Monsieur et Madame Romain SCHYRR
pour les marques de sympathie émises par la Municipalité lors du décès de leur fils Jean-Marc SCHYRR

⇒ Monsieur Robert DIETRICH, Président de la Société de Musique
pour le versement d'une subvention exceptionnelle allouée par la Commune pour leur 130^{ème} anniversaire.

9.2. Calendrier des prochaines réunions

Monsieur le Maire indique à ses collègues élus les dates à retenir :

- le 05 février 2011 : Visite du Clubhouse et de l'EHPAD
- le 21 février 2011 : Commissions réunies – Budget Primitif 2011
- le 28 mars 2011 : Conseil Municipal

9.3. Terrain rue de la Vallée : Compromis de vente

Par délibération en date du 22 novembre 2010, le Conseil Municipal donnait son accord pour la mise en vente du terrain, sis rue de la Vallée, Section 2 – parcelle n° 144 de 10,28 ares et autorisait Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir.

Une demande d'estimation de ce bien a depuis été transmise au Service des Domaines à COLMAR.

Plusieurs personnes ont fait part de leur intérêt pour l'acquisition de ce terrain et Monsieur le Maire précise qu'il a reçu Monsieur et Madame FANKHEISER, acquéreurs de la maison de feu Monsieur Yvan MEICHLER, désireux d'acquérir la parcelle N° 144 jouxtant leur future propriété afin de disposer d'un ensemble cohérent.

Ceux-ci ont formulé une proposition d'achat du terrain pour un montant de 200 000 €, frais de notaire en sus.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la proposition d'achat de Monsieur et Madame FANKHEISER.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
et, en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,

- accepte la proposition d'achat d'un montant de 200 000 €, frais de notaire en sus, faite par Monsieur et Madame FANKHEISER ;
- autorise Monsieur le Maire à signer le compromis de vente et l'acte à intervenir.

9.4. Informations diverses

- Monsieur GENDRIN revient sur les propos tenus par Monsieur le Maire lors de ses vœux, où il évoquait une petite contrariété face à la projection évoquée d'une communauté de communes avec 30 communes membres (....)

Monsieur le Maire évoque le mois de novembre 2010 où le Parlement et le Sénat, à 1 voix près, ont décidé de modifier la territorialité des Communes, et, dont l'une des conséquences directes, en 2014, sera le regroupement des Conseils Généraux et des Conseils Régionaux.

L'argument phare de cette nouvelle territorialité est la rationalisation : les communes indépendantes devant à plus ou moins longues échéances, intégrer des Communautés de communes.

Quant à ces dernières, si elles n'ont pas de périmètre cohérent, elles feront l'objet d'une révision de leur carte.

Le Ministre des Collectivités Territoriales, par le biais d'une note, enjoint le Préfet à présenter une nouvelle carte de l'intercommunalité pour le 30 juin 2011.

- Monsieur FRAN CZAK, sous forme de clin d'œil, remercie Monsieur MULLER, correspondant des DNA, qui par l'intermédiaire d'un article, a indiqué le nombre d'habitants de notre Commune, 2129 au 1^{er} janvier 2010 : information qui a pu être reprise par la Poste pour la mise à jour de son Almanach.

Il se fait également le porte-parole de Monsieur KLEIN, qui a repris l'épicerie qui se trouve à côté de l'église pour remercier Monsieur le Maire pour le geste cordial de bienvenue qu'il a eu à l'attention des nouveaux habitants.

Enfin, Monsieur FRAN CZAK souhaite savoir si Monsieur le Maire a obtenu une réponse de la Poste suite à l'enlèvement de la boîte aux lettres rue des Plumes. Monsieur le Maire lui répond qu'il n'a toujours pas eu d'informations à ce sujet.

- Monsieur le Maire adresse ses plus vifs remerciements à Monsieur LOCHER, pour son investissement et son implication pour la réalisation du Messenger.

Il remercie également tous ceux et celles qui ont contribué à la réussite de la fête des Aînés.

Avant de clore les débats, Monsieur le Maire rappelle les prochaines élections cantonales (les 20 et 27 mars prochains) et sollicite ses collègues élus pour occuper sur 1 créneau de 2 heures les fonctions d'assesseurs.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne désirant prendre la parole, Monsieur le Maire clôt la réunion à 21 heures 05.

Le Maire,
Michel WILLEMAN

